Centre Intercommunal d'Action Sociale
27, boulevard du Colonel Aubry
BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Tél : 05 49 81 75 75
social@agglo2b.fr

CIAS agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration** du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-38

Séance du : 19 juin 2025

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10)	M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme FERCHAUD, M. LOGEAIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN,
ABSENTS EXCUSES (7)	M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, M. LARDIERE, Mme REVEAU, Mme SOULARD
POUVOIRS	/
Date de la convocation	12 juin 2025
Secrétaire de séance	Mme VINCENDEAU

CESSION VEHICULE « NISSAN MICRA immatriculé AN-712-NW »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la nomenclature M22 ;
CONSIDERANT la mise en vente du véhicule sur la plateforme de vente en ligne AGORASTORE (n° de produit Agorastore : 17) ;

Après enchères, le véhicule NISSAN MICRA immatriculé AN-712-NW (n° inventaire SSIAD2010004) a été remporté par la société CLASS-AUTO-17, 7 Impasse du Brochin – 17870 BREUIL-MAGNÉ, pour un montant de 814,00 € TTC.
Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :
-d'adopter la cession du véhicule à la société CLASS-AUTO-17 pour un montant de 814,00 € TTC.
-d'imputer les recettes sur le budget du SAAD (40802).
Après en avoir délibéré, ***le conseil d'administration, à l'unanimité,***
ADOPTE *cette délibération,*
AUTORISE *Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.*

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 26/06/25
Publié et Notifié
le 26/06/25